

Transport Chainé inc.

PLAN SUR L'ACCESSIBILITÉ

Loi Canadienne sur l'accessibilité (LCA)

2025

GÉNÉRALITÉS

En vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, Transport Chainé s'engage à travailler de concert avec le gouvernement fédéral afin de permettre de créer un Canada sans obstacles d'ici 2040.

Nous sommes pleinement conscients qu'un environnement sans obstacle demande beaucoup d'efforts à long terme, mais nous nous engageons à identifier, éliminer et prévenir les obstacles auxquels les personnes en situation d'handicap sont confrontées afin d'en éliminer le plus possible.

Afin de bien cibler les obstacles présents à notre établissement, nous avons consulté des employés en situation d'handicap à l'interne ainsi que les ouvrages sur les différents sites web d'organismes venant en aide aux personnes handicapées.

VOTRE OPINION COMPTE

Toujours dans le but de rendre votre passage chez Transport Chainé le plus convivial et agréable possible, nous vous invitons à partager avec nous votre opinion. Que vous soyez un membre de notre équipe, un visiteur ou un partenaire d'affaires, toutes les rétroactions sont les bienvenues et nous vous répondrons dans un délai convenable.

Voici les différentes méthodes pour rejoindre la directrice administration et conformité :

Courriel : info@transportchaine.com

Téléphone : (819) 538-8328

À nos bureaux : 190, rue des Ouvriers, Shawinigan, Qc, G9T 5K5

N'hésitez surtout pas à nous contacter si vous avez besoin de soutien additionnel pour effectuer votre rétroaction et nous ferons de notre mieux pour vous accommoder.

DOMAINES VISÉS PAR L'ARTICLE 5 DE LA LOI

Les obstacles sont des éléments qui empêchent les personnes en situation de handicap de participer pleinement et sur un pied d'égalité à la vie de la société¹. Tel que prévu par la *Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA)*, nous avons concentré notre analyse sur les sept rubriques mentionnées ici-bas.

¹ Définition des obstacles sur le site du gouvernement fédéral. Source : <https://www.ccdp-chrc.gc.ca/individus/accessibilite/obstacles-et-handicaps>

1. L'EMPLOI

Ce domaine vise à s'assurer que les candidats et employés touchés par une déficience ou une limitation fonctionnelle soient soutenus tout au long de leur processus du cycle d'emploi, soit de l'embauche aux promotions.

Obstacle #1

Nos offres d'emploi ne fournissent pas d'indications claires quant à l'accessibilité des postes aux personnes en situation d'handicap.

Actions :

- Création d'une section « Carrières » sur notre site web qui mentionnera notre ouverture à recevoir des candidatures provenant de personnes en situation d'handicap.
- Ajouter une phrase d'inclusion sur nos gabarits d'offres d'emploi qui seront publiées sur des sites divers. Phrase ajoutée : « Transport Chainé est une entreprise familiale qui prend à cœur le bien-être et l'inclusion de ses employés et de sa communauté. Pour ce faire, nous encourageons toute personne en situation de handicap à nous soumettre sa candidature. »

Obstacle #2

Un manque de communication et de promotion à l'interne limite la connaissance des mesures d'adaptation, réduisant ainsi l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Actions :

- Mettre en place ou trouver en ligne une capsule de sensibilisation sur l'accessibilité et la proposer au personnel concerné pour mieux l'informer aux enjeux potentiels de leur entourage professionnel.
- Inclure un segment lors des rencontres avec les employés en situation d'handicap afin de favoriser le partage dans le but d'élargir les possibilités d'accommodements potentiels.

2. L'ENVIRONNEMENT BÂTI

Cette rubrique vise à garantir que l'ensemble de nos espaces et de notre environnement de travail soient conçus et adaptés de manière à être pleinement accessibles et utilisables par toutes et tous, sans obstacle.

Obstacle #3

Il n'y a pas de stationnement affiché pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Actions :

- Installer une enseigne à l'entrée du bâtiment afin de réserver un espace de stationnement pour les personnes handicapées.
- Comme la surface est en gravier, aucune ligne de limitation ne peut être peinte, mais nous nous assurerons que celle-ci soit bien dégagée et non-glissante en hiver.

Obstacle #4

Notre entrée principale n'est ni munie d'une pente ni d'une rampe, ce qui rend l'accessibilité au bâtiment principal plus difficile.

Actions :

- Aménager l'entrée principale en ayant une pente amovible à disposition pour la sortir lorsque nécessaire. Si celle-ci devenait nécessaire à un de nos employés, nous rendrions l'installation permanente.
- Des travaux de construction et modification de bureaux sont à venir, donc nous nous assurerons d'avoir une salle de bain adéquate et propice à accueillir des personnes à capacités physiques limitées. D'ici là, nous envisageons nous munir d'une barre d'appui qui serait à disposition au besoin.

3. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

Ces technologies comprennent tous les éléments que Transport Chainé utilise pour communiquer avec ses employés et le public, la radiodiffusion et les télécommunications (site web, applications, courriels, programmes informatiques).

Obstacle #5

Manque de connaissances en accessibilité et sur les outils dont dispose notre personnel administratif pour rendre notre site web et nos systèmes internes accessibles à tous.

Actions :

- Offrir des formations sur les plus récentes avancées technologies et/ou promouvoir les conférences à ce sujet à nos employés en administration/informatique et aux gestionnaires concernés.
- Analyser les services en ligne disponibles pour rendre notre site web accessible autant sonore que visuel.

4. COMMUNICATION AUTRE QUE « TIC »

Ce domaine comprend la manière dont les gens donnent, reçoivent et comprennent les informations. Celui-ci englobe donc toutes les formes de communication, soient la parole, l'écriture, la langue des signes, le langage corporel et plus encore.

Obstacle #6

L'entreprise utilise principalement des modèles standards de communication, mais il existe une méconnaissance des modèles adaptés aux personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Actions :

- Identifier les fournisseurs de service potentiels qui sont spécialisés dans la création de formats alternatifs pour être prêt si le besoin se présente.
- Développer ou mettre à disposition des ressources pour guider les employés dans la création de documents et de communications accessibles.
- S'informer des méthodes de communication préférées de nos employés afin de favoriser celles-ci au quotidien.

5. ACQUISITION DE BIENS, SERVICES ET INSTALLATIONS

Cette rubrique tient compte de l'achat et de la location de biens, services et d'espaces afin que ceux-ci soient accessibles à tous, incluant les personnes en situation d'handicap.

Obstacle #7

Présentement, dans notre processus d'approvisionnement nous ne tenons pas compte des besoins pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Action :

- Sensibiliser le personnel en charge des achats afin de s'assurer que les enjeux liés à l'accessibilité soient pris en considération lors du processus d'acquisition de biens et services.

6. CONCEPTION ET PRESTATION DE PROGRAMMES ET SERVICES

Lors de la conception de programmes et services internes et externes, il est important de prendre en considération toutes les notions d'accessibilité dès la phase de réflexion et d'offrir le soutien nécessaire pour remplir les formulaires.

Obstacle #8

Il n'existe actuellement aucune approche qui nous permet de valider que nos programmes et processus en place tiennent compte des considérations liées à l'accessibilité.

Actions :

- Consulter les personnes en situation d'handicap, quel que soit la forme de celui-ci, dans le but d'améliorer et d'adapter nos procédures et services offerts.
- Examiner les options disponibles auprès de nos partenaires pour s'inspirer de mesures qui peuvent être mises en place et répondent aux besoins en matière d'accessibilité.

7. TRANSPORT

Transport Chainé est une entreprise qui coordonne un système de transport de biens seulement. La *Loi canadienne sur l'accessibilité* concerne seulement le transport de personnes, donc les normes relatives à ce sujet ne font pas partie de notre plan.

CONSULTATIONS

Toujours dans le but d'offrir un environnement accessible pour nos employés et le public, nous avons consulté les personnes souffrant d'un service d'handicap à nos établissements afin d'obtenir leurs avis face aux obstacles qu'ils rencontrent dans leur quotidien.

De plus, nous nous sommes aussi référés au site de l'*Office des personnes handicapées du Québec* ainsi qu'aux recommandations de l'ouvrage « Un regard sur l'accessibilité² » écrit par l'organisme Bail-Mauricie.

CONCLUSION

D'ici au prochain rapport, nous poursuivrons les actions nécessaires pour assurer un environnement de travail adapté aux personnes en situation de handicap. Le processus de rétroaction nous permettra de mieux cibler les améliorations à apporter pour collaborer avec le gouvernement afin d'offrir un Canada sans obstacles.

² Source : <https://bail-mauricie.com/autres-obstacles/>